

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 7 avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 2 avril 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : - 9 AVR. 2025

Et publication ou notification le :

- 9 AVR. 2025

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, BOUTET Nadège (donne pouvoir à Stéphanie THIBAUD), GARREAU Sabrina (donne pouvoir à Alain THUÉ), REMAUD Natacha, M. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER).

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

2025_04_01 – Compte administratif 2024

Section Investissement :

Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	902 025,77 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	566 549,64 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2024 de	335 476,13 €
Résultat négatif de l'investissement de clôture 2023 reporté de	107 845,91 €
Donc un résultat de clôture négatif d'investissement de 2024 de	443 322,04 €

Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 555 485,27 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 193 459,12 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2024 de	362 026,15 €
Résultat positif de fonctionnement de clôture 2023 reporté de	541 869,18 €
Donc un résultat de clôture positif de fonctionnement de 2024 de	903 895,33 €

Le compte administratif 2024 du budget principal, tel qu'il est présenté, est adopté avec 14 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le - 9 AVR. 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL